

# Un régime collectif de prévoyance au 1<sup>er</sup> juillet 2021!

#### Un accord prévoyance signé au terme d'une longue négociation!

Après plus de 7 mois de négociation, un accord a enfin été signé le 8 février 2021 entre Orange, SUD et les 4 autres organisations syndicales! Les 28000 fonctionnaires d'Orange seront couvert-e-s à partir du 1/07/2021 par des garanties prévoyance (arrêt de travail, incapacité, invalidité, décès) de haut niveau, identiques à celles des collègues de droit privé, servies par La Mutuelle Générale (LMG), le partenaire historique de France Télécom et de La Poste.

SUD regrette qu'Orange ait tardé à négocier cet accord, excluant de fait les milliers de fonctionnaires qui sont parti-e-s à la retraite chaque année et qui ont dû payer leur prévoyance plein pot sans participation de l'entreprise. Cependant, impliqués dans la santé et la prévoyance à Orange depuis 2001, nous nous réjouissons d'avoir bien négocié et signé un bel accord! Ce ne fût pas un long fleuve tranquille en raison de la technicité du sujet, d'une direction un peu radine et d'une dynamique syndicale unitaire tardive avec la passivité volontaire de la 1ère organisation syndicale à Orange...

### Orange contraint de participer à 83% dans le régime !

Pour se conformer à l'exigence d'égalité de traitement entre salarié-e-s et fonctionnaires portée par les syndicats, la direction a dû mettre la main au portefeuille. L'écart d'âge moyen de plus de 17 ans entre les 2 populations se traduisait par un coût des garanties et donc un taux de cotisation très supérieurs pour les fonctionnaires. L'entreprise a donc dû prendre en charge 83% du financement du régime pour pouvoir aligner les cotisations à salaire égal. Le montage financier négocié avec les syndicats consacre une partie des 20 millions d'euros d'excédents du régime santé générés en 3 ans d'exercice pour le financement du régime collectif de prévoyance des fonctionnaires à partir du 1er juillet 2021.

## Une meilleure couverture prévoyance pour une cotisation moindre

A Orange, les garanties prévoyance et les cotisations à salaire égal de tous les personnels seront donc identiques à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le **taux de cotisation de 0,712**% sera appliqué jusqu'au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS = 41136€ en 2021). Sur la partie de revenus au-delà du PASS, le taux de **0,838**% s'appliquera. **Plus de 70**% **des fonctionnaires paieront une cotisation inférieure à 30€/mois, déductible du revenu imposable !** 

Les garanties (voir en annexe de l'accord disponible sur anoo) seront sans commune mesure avec celles dont bénéficient actuellement 85% de fonctionnaires auprès de LMG. Notamment parce que **les indemnités seront calculées sur 100% du salaire net incluant les primes**! La mise en œuvre du régime est en préparation. Un plan de communication sera déployé d'ici au 1/07/2021 : notice, espace adhérent, courrier LMG, choix des équivalences...

#### Des baisses et vacances de cotisation santé!

Une partie des réserves sera aussi consacrée à une baisse de près de 29% des cotisations santé à partir du 1/07/2021. De plus, 4 mois de cotisation santé seront restitués aux fonctionnaires qui ont permis ces excédents, sous la forme de cotisation à 0 : 1 mois en avril 2021, ce qui permet d'en faire bénéficier les collègues qui partiront à la retraite au 1<sup>er</sup> juin (effet PPCR2) et 3 mois de janvier à mars 2022, pour la première année pleine du régime prévoyance.